

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2020

Convocation en date du 13 février 2020

**Présents** : M DUCLERCQ, MM LECOMPTE, GELON, Mmes MORVAN, EBROUSSARD, LECERVOISIER, MM, ZOZIME, BOULILA, CHARTON, GODINEAU-MANIEZ, SCHORNO, FORGERON, Mmes POUYER, VANPOUILLE, VENIN, LAGUEYTE

**Absents** : Madame SILLY, Monsieur HUFSCHMIDT

Secrétaire de séance : Monsieur ZOZIME

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2019**

A l'unanimité, le procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 10 décembre 2019 est adopté.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

A la majorité (abstentions de Mesdames MORVAN et POUYER et de Messieurs SCHORNO et FORGERON, le compte administratif 2019 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Opérations de l'exercice		
Dépenses	1 274 938.00	1 883 981.86
Recettes	2 162 029.65	1 606 832.58
Résultat de l'exercice		
Excédent	887 091.65	-277 149.28
Déficit		
Excédent reporté N-1	1 090 922.61	
Déficit reporté N-1		235 993.68
Recettes totales (avec résultat N-1)	3 251 952.26	1 606 832.58
Dépenses totales (avec résultat N-1)	1 274 938.00	2 119 975.54
Résultat de clôture	1 978 014.26	- 513 142.96
Restes à réaliser		
Dépenses		408 680
Recettes		131 929

### **COMPTE DE GESTION 2019**

A la majorité (abstentions de Mesdames MORVAN, POUYER, Messieurs SCHORNO, FORGERON), le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **VENTE DU HANGAR**

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à la vente de ce hangar au profit de Madame et Monsieur Eric ROGER 8 Rue de Regnicourt 02110 VAUX-ANDIGNY au prix de 5 300 euros.

### **AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION POUR LA MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention pour la mise en fourrière de véhicules par SAS DEPANNAGE JORY & FILS pour une durée de cinq ans et aux conditions financières prévues par les textes réglementaires.

### **DEMANDE DE SUBVENTION SOLLICITEE AUPRES DE LA CAF POUR LE FINANCEMENT RELATIF A LA CONSTRUCTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la construction de l'accueil de loisirs.

**DEMANDE DE SUBVENTION SOLLICITEE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR DES TRAVAUX DANS LES ECOLES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour des aménagements dans les écoles (faux-plafond, remplacement de portes et alarme avec diffuseur lumineux en cas de confinement) s'élevant à 49 961.99 euros hors taxes.

**INDEMNISATION D'UN SINISTRE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'indemnisation de la SMACL d'un montant de 366.44 euros relative au remplacement d'un potelet, rue de la Libération, endommagé.

A MESNIL-EN-THELLE le 25 février 2020

Le Maire



Alain DUCLERCQ